Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 10

Artikel: Consulat de Suisse à Lille
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889531

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Congrès des Agriculteurs de France qui doit tenir ses assises à Alger, les 21, 22 et 23 avril prochains.

Avec le concours de divers groupements économiques, industriels et commerciaux et de l'Automobile-Club d'Alger, cette Association organise une vaste exposition des produits coloniaux de l'Afrique du Nord, ainsi que des articles manufacturés de la Métropole et des pays étrangers, dans le but de faire connaître, d'une part, les ressources immenses du sol africain, de l'autre, celles qu'offrent aux colons les grandes industries du continent.

Les sept divisions mentionnées ci-après seront groupées dans des pavillons luxueusement aménagés, sous un grand hall de 20.000 mètres carrés.

1. Produits alimentaires. — 2. Industries diverses. — 3. Industries indigènes. — 4. Industries textiles de l'habillement et dérivés. — 5. Mines. — Métallurgie. — Fournitures industrielles. — 6. Industrie du bois, du bâtiment et de l'ameublement. — 7. Beaux-Arts nord-africains. — *Division spéciale :* Salon de l'automobile et de la motoculture.

Tous les industriels, commerçants et représentants français, alliés ou neutres peuvent s'inscrire comme exposants.

Pour tous renseignements, s'adresser au Commissariat Général, 1, boulevard de la République, à Alger.

NOUVEAU SERVICE DIRECT (de nuit) QUOTIDIEN entre LONDRES d'une part PARIS et ROUEN d'autre part Via NEWHAVEN-DIEPPE

L'Agence de Paris des Chemins de Fer Fédéraux Suisses nous communique l'horaire suivant qui est entré en vigueur le 21 février au départ de Londres et le 22 février, au départ de Paris et qui nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs :

20 h. 20		*dép.*	Londres-Victoria *arr.*	7 h. 55
20 » 39		—	East Croydon . . . —	7 » 34
21 » 33		—	Lewes . . . . . —	
21 » 45		*arr.*	Newhaven Port . . *dép.*	6 » 25
22 »		*dép.*	— — *arr.*	5 » 15
2 »		*arr.*	Dieppe . . . . . *dép.*	1 » 15
3 » 04	5 h. 30	*dép.*	— . . . . . *arr.*	0 » 36
. . . . .	7 » 26	*arr.*	Rouen R. D. . . . *dép.*	23 » 15
via Pontoise				
6 h. —		—	Paris-St-Lazare . . *dép.*	21 » 00

CONSULAT DE SUISSE A LILLE

Le Conseil Fédéral a accepté, le 14 février, avec remerciements pour les services rendus, la démission donnée par M. Rodolphe Staub, de Glaris, consul de Suisse à Lille. La gérance intérimaire du consulat est confiée, jusqu'à nouvel avis, à M. Alfred Leuze, chancelier de ce consulat.

IMPORTATION — EXPORTATION DOUANES

Suisse

IMPORTATION

Prohibition d'importation

L'importation libre du sucre candi blanc ayant donné lieu à certains inconvénients, l'Office fédéral de l'Alimentation se voit obligé de revenir à sa décision du 1er novembre 1919 et de l'interdire à nouveau. Par contre, l'importation du sucre candi jaune demeure libre jusqu'à nouvel avis.

(*Communiqué de l'Office fédéral de l'Alimentation du 21 février* 1921.)

EXPORTATION

Nous avons publié, dans notre numéro de février, une liste des marchandises qui ne pouvaient être exportées de Suisse que moyennant un permis d'exportation.

Par arrêté du 24 février 1921, le Département fédéral de l'Economie publique et l'Office fédéral de l'Alimentation ont encore étendu les autorisations générales d'exportation accordées jusqu'ici.

Sont, en conséquence, au bénéfice d'une autorisation générale d'exportation révocable en tous temps, les marchandises du tarif douanier suisse ne figurant pas dans l'énumération ci-dessous.

Pour les marchandises désignées, des demandes d'exportation doivent être présentées :

a) A l'Office fédéral de l'Alimentation, Bureau pour l'Exportation :

N° du tarif	Désignation de la Marchandise
Ex catégorie I A, Céréales, maïs, riz et légumes à cosse :	
ex 1	Froment, brut, par expéditions de plus de 100 kg. brut.
Ex catégorie I C, Denrées Coloniales et Produits similaires :	
ex 63	Poudre de cacao, pâte de chocolat, par expédition de plus de 5 kg. brut.